

chambres, en attendant de deux mois l'époque ordinaire de la session, le gouvernement veut se décharger d'une responsabilité qui lui pèse ; en suspendant l'action de la loi, il s'est mis dans le cas de recourir sans délai au pouvoir législatif ; en proposant des mesures pour l'avenir, il viendra solliciter un bill d'indemnité, et cela sans avoir l'excuse des résultats.

L'opinion publique à Londres est dans la plus grande anxiété. Le bruit s'est répandu que Sir Robert Peel allait entrer au ministère, et il paraît que des avances de ce genre lui ont réellement été faites par le chancelier de l'échiquier. Mais sir Robert Peel, malgré la popularité dont il jouit en Angleterre, n'a pas de goût en ce moment pour le pouvoir. Ceux qui l'approchent de plus près sont même convaincus que sa santé ne lui permet plus de porter le poids des affaires publiques.

Les whigs resteront donc livrés à leurs propres forces. Appuyés sur la résignation plutôt que sur l'enthousiasme du pays, ils auront à diriger, à travers les plus graves difficultés qui se soient présentées depuis quinze ans, une chambre des communes inconnue d'eux, inconnue de tout le monde. Les élections y ont amené 23 membres nouveaux, presque autant qu'il s'en était révélé dans celles qui suivirent le bill de réforme. On compte dans le nombre plus de cent cinquante membres qui sont écrivains ou orateurs de profession. C'est dire que les amours-propres ne créeront pas moins d'obstacles que les affaires.

Le programme de la session est donné par les événements. Les questions de crédit, l'état de l'Irlande et l'acte de navigation, ce dernier vestige du système protecteur, voilà ce qui alimentera les débats des chambres. Une seule de ces difficultés déferait abondamment une session entière. Venant toutes à la fois, dans un moment où le calme nécessaire à une pareille étude devient tout à fait impossible, il n'est guère probable qu'elles reçoivent une solution satisfaisante. Mais d'ici à la convocation des chambres elles pourraient bien s'aggraver encore.

Le Quarterly, revue Tory, en considérant la composition de la chambre des communes, fait retentir ce cri d'alarme que Burke poussait en 1789, en voyant à quel point la bourgeoisie dominait dans l'assemblée constituante: Le Times, conservateur modéré et organe du commerce anglais, prédit à bref délai une crise monétaire. Les journaux ministériels annoncent eux-mêmes les embarras des districts manufacturiers. De quel côté que l'on se tourne, on n'entend que de sinistres présages, et jamais la société britannique ne fut assailliée de plus noirs pressentiments.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE LA REVUE CANADIENNE

Impression de toutes espèces en français et anglais : LIVRES, AFFICHES, PROGRAMMES, CATALOGUES, CARTES, CIRCULAIRES, CONNAISSANCES, ET FACTUMS D'APPEL, BLANCS D'AVOCATS, DE NOTAIRES, ETC.



LA REVUE CANADIENNE

MONTREAL, 17 DECEMBRE, 1847.

LES QUARTIERS ELECTORAUX DE MONTREAL.

Dans une de nos dernières feuilles nous avons fait mention de l'absurde question soulevée par la Gazette de Montréal, qu'on disait appuyée de l'opinion du procureur-général Badgley, concernant les quartiers électoraux de la cité. Il était évident par le ton de la Gazette à ce sujet que c'était l'intention de nos adversaires politiques et celle du ministère, de défranchiser une partie de la ville, en la divisant en six quartiers au lieu de neuf qu'elle a et doit avoir par la loi. La question ne pouvait souffrir la discussion, la loi étant claire comme le jour ; cependant pour éviter autant que possible toute difficulté et ôter jusqu'aux moindres prétextes aux intrigants politiques à qui nous avons affaire, le comité chargé de conduire l'élection de MM. La Fontaine et Holmes, a bien voulu demander l'opinion de deux avocats éminents, conseils de la Reine, sur cette question MM. Buchanan et Cherrier ont répondu qu'à la prochaine élection la ville de Montréal devait être divisée en neuf quartiers électoraux.

Voici la question telle que posée avec la réponse de ces deux messieurs.

QUESTION.

Par la 3e section de l'ordonnance du gouverneur et du conseil spécial du Bas-Canada, 3 et 4 Vic. ch. 36, une ordonnance pour incorporer la ville de Montréal à la cité fut divisée, pour les objets de cet acte, en six quartiers.

L'ordonnance subséquente, 4 vic. ch. 32, qui annule la précédente n'a pas de dispositions au sujet de la division de la ville par quartiers.

Il est prévu par la 2e section de l'acte du parlement du Canada, 6 Vic. ch. 1, "Qu'à l'avenir à toute élection d'un membre ou membres pour représenter aucun comté, riding, cité, ville ou bourg dans le parlement provincial de cette province, lorsqu'un poll aura été dûment demandé et accordé suivant la loi, un poll séparé sera ouvert et tenu pour toute paroisse,

township ou quartier suivant le cas, dans lequel tel comté riding, cité, ville ou bourg, sera divisé," et par la 3e section, il est statué : "Que jusqu'à ce qu'aucune ville, cité ou bourg soit divisé en quartiers pour des fins municipales générales, il sera loisible et légal pour l'officier-rapporteur pour telle cité, ville ou bourg, chaque fois et aussi souvent qu'il recevra aucun writ pour l'élection d'un ou de plusieurs personnes pour représenter telle cité, ville ou bourg, dans le parlement provincial par un acte par écrit sous son seing et sceau, de diviser telle cité, ville ou bourg, pour les fins de telle élection en deux quartiers ou plus, ayant égard, dans telle division autant que possible au nombre et à la commodité des électeurs pour telle cité, ville ou bourg."

L'acte du Parlement Provincial 8 Vic. chap. 49, qui amende et consolide les deux ordonnances plus haut mentionnées contient dans sa 3e section, la disposition suivante : "Que pour les objets de cet acte, la dite Cité de Montréal, soit, après la passation de cet acte divisé pour les objets du dit acte, en neuf quartiers, etc."

On demande l'opinion de conseils sur la question, si à la prochaine élection de membres pour représenter la cité de Montréal dans le parlement provincial, et dans le cas où un poll séparé demandé et obtenu, un poll séparé doit être ouvert et tenu pour chacun des neuf quartiers établis par l'acte 8 Vic. chap. 59?

OPINION.

Après avoir considéré attentivement les dispositions des ordonnances et actes de la législation mentionnés plus haut, j'en suis venu à la conclusion que dans le cas requis, un poll séparé doit être ouvert et tenu pour chacun des quartiers dans lesquels la ville fut divisée par l'acte 8 Vic. chap. 59.

Il est hors de question, et il n'y a aucun doute, que par les dispositions de cet acte, la section de l'Ordonnance 3 et 4 Victoria, chap. 36, créant six quartiers fut virtuellement rappelée.

Les termes employés par la législation dans l'acte 6 Vic. chap. 1, sect. 2, sont essentiellement d'un caractère perspectif et veulent dire, qu'à une élection future, un poll sera tenu pour chacun des quartiers existants au temps de telle élection.

Je prétends humblement qu'une saine interprétation de cette section trouverait que l'intention de la législation a certainement été : Qu'à toute élection qui aura lieu à l'avenir où un poll sera demandé et accordé, un poll séparé sera ouvert et tenu pour chaque quartier, dans lesquels la ville sera alors divisée.

Cette interprétation est appuyée par la clause suivante de cet acte qui, quant aux élections futures, statue : "Que jusqu'à ce qu'aucune cité, etc., soit divisée en quartiers, pour des fins municipales générales, l'officier rapporteur peut diviser cette cité en quartiers, pour les objets de telle élection."

Comme il est clair alors, qu'à présent, la cité de Montréal est divisée en neuf quartiers, pour les objets de l'acte 8 Vic. ch. 59, qui sont des fins municipales générales, et que le pouvoir de l'officier-rapporteur de diviser la ville en quartiers dans le cas d'absence de dispositions législatives à ce sujet, lui est enlevé par ce dernier acte ; et de plus que les dispositions de l'ordonnance 3 et 4 Vic. ch. 36, concernant la division de la ville en six quartiers furent effectivement et implicitement rappelées pour toutes fins quelconques, par l'acte 8 Vic. ch. 59, je ne comprends pas et je ne saurais découvrir comment et par quelles règles de droit ou dispositions de lois on peut appuyer la position que les privilèges des électeurs doivent être limités en ouvrant des polls séparés, pour des quartiers en moindre nombre que neuf.

Montréal,)
13 décembre 1847. }
Je concours entièrement dans l'opinion ci-dessus.

A. BUCHANAN, Avocat.

Montréal, 13 déc. 1847.

C. S. CHERRIER, Avocat.

En voilà, certainement, plus qu'il en faut, pour satisfaire les citoyens de Montréal sur cette question, et la régler définitivement. On n'osera pas, en face de la loi aussi clairement expliquée, nous priver de nos franchises électoraux. Comment le procureur-général a pu exprimer l'opinion absurde soutenue par la Gazette ? c'est plus que nous pouvons dire. On assure qu'elle a été montrée à plusieurs personnes. La Gazette affecte d'en douter, mais elle doute de tout, maintenant, même de la nomination de M. Turcotte !

NOUVELLES DIVERSES

Election de la cité de Montréal.—Il n'y a pas encore de candidats conservateurs sur les rangs. On nous en annonce tous les jours, mais ils ne viennent pas. Nonobstant les efforts de la Gazette de Montréal et du Morning Courier, nous croyons qu'il n'y aura pas d'opposition à l'élection de MM. LaFontaine et Holmes en cette ville.

Comté de St. Maurice.—Une grande assemblée a eu lieu mardi dernier dans ce comté ; on décida à l'unanimité de prier L'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU de se laisser porter candidat à la prochaine élection.

Une députation composée de quatre notables influents du comté fut choisie pour se rendre immédiatement auprès de M. Papineau, lui remettre copie des résolutions adoptées par l'assemblée, et en obtenir une réponse. La première de ces résolutions est une censure de la conduite de l'administration actuelle ; la voici en substance :

"Résolu que cette assemblée salue avec joie

la dissolution du parlement de cette province, et la nécessité de nouvelles élections générales, même qu'elle considère comme devant mettre un terme à l'état de choses existant depuis quatre ans, et qui a été si préjudiciable aux intérêts du pays, et comme devant amener l'établissement permanent dans cette province d'un gouvernement basé sur la justice et favorable aux droits du peuple, en remettant la direction des affaires publiques entre les mains d'hommes jouissant de la confiance de la majorité du pays."

Cette résolution fut adoptée à l'unanimité, après quoi vint la résolution exprimant en substance que l'assemblée "connaissant les talents, le patriotisme et les sentiments libéraux de l'honorable L. J. Papineau, le pria de se laisser porter candidat à l'élection prochaine," résolution qui fut aussi reçue par une acclamation générale.

La députation de St. Maurice n'est pas encore arrivée à Montréal ; mais nous apprenons avec un vif plaisir que l'HON. LOUIS JOSEPH PAPINEAU, l'éloquent, le formidable champion d'autrefois, se rendra aux vœux des électeurs de St. Maurice, et qu'il est décidé à consacrer le reste de ses jours au service de son pays.

Une députation du comté d'Hunngdon est arrivée en ville ce matin et s'est rendue auprès de M. Papineau pour lui offrir la candidature de ce comté. L'ex-orateur a répondu qu'après ce qui s'est passé au comté de St. Maurice il devait attendre la députation chargée de le voir, et qu'alors il pourrait décider ce qu'il aurait à faire. M. Papineau s'est prononcé ce matin énergiquement et franchement sur les affaires du pays. Il a approuvé la conduite de l'hon. M. LaFontaine et de ses collègues, les ex-ministres, à qui le pays, a-t-il dit, doit la plus grande reconnaissance. Il faut, selon lui, que les mêmes hommes reviennent au pouvoir. Il faut les soutenir, &c. &c.

M. Papineau fera une longue déclaration de principes et d'opinions au pays d'ici à quelques jours. Le document est tout préparé, nous dit-on, et sera adressé soit aux électeurs d'Hunngdon, soit à ceux de St. Maurice.

Comté de Mégantic.—Le Canadien de mercredi dernier nous dit que M. Daly court grand risque de perdre son élection à Mégantic et que M. Layfield a beaucoup de chances de succès. Il aura l'appui, dit notre confrère, de tous ceux qui n'auront point été achetés directement ou indirectement par le moyen de jobs sur les chemins et sur les ponts, ou ce qui coûte moins cher, par des promesses. Reste à savoir si le nombre des citoyens indépendants du comté de Mégantic dépasse celui des hommes qui profitent de ce qu'un officier public a jeté son dévolu sur leur localité, pour moissonner, à leur compte privé, sans s'inquiéter de la chose publique, c'est ce que l'on connaît bien vite.

Comté de Beauharnois.—M. L. G. Brown, l'Agent des Seigneurs se présente contre M. DeWitt. M. Weston s'est retiré de la lutte en faveur de M. DeWitt, dont l'élection est certaine.

Kingston.—L'élection dans cette ville est fixée au 22 du courant. M. Kirpatrick s'est retiré de l'arène. Il n'y reste maintenant que MM. MacDonald et Mackenzie.

Comté de Val d'Or.—M. R. U. Haywood a publié une adresse aux électeurs de Val d'Or. On parle de M. Lantier et du Dr. Valois de la Pointe Claire, dans les intérêts du parti libéral. L'un ou l'autre de ces derniers messieurs aura la majorité des voix.

Comté de l'Ottawa.—M. Egan se présente dans l'intérêt ministériel. On parle de M. R. S. M. Bouchette, comme devant se porter candidat dans l'intérêt libéral. On a aussi parlé de M. W. Wright qui est tout à fait libéral.

Comté de Deux-Montagnes.—M. Wainwright conservateur se présente en opposition à M. W. Scotté, l'ancien membre, qui il n'y a aucun doute sera ré-élu.

Comté de Berthier.—Le ci-devant membre de ce comté D. M. Armstrong écrivait, se présente de nouveau. Il aura pour rival un pauvre fou du nom de Vorden qui croit qu'il est appelé à régénérer le pays ! M. Armstrong sera élu, sans difficulté.

Richelieu.—Le Dr. W. Nelson est le seul candidat pour ce comté et sera élu par acclamation.

Verchères.—M. Leslie sera élu sans opposition.

Sir Allan McNab.—Le Toronto Examiner annonce que Sir Allan McNab s'est déclaré contre le ministère actuel et a joint les rangs du parti libéral. Ce journal ajoute avec raison que cet abandon de Sir Allan McNab laisse le parti Tory sans un chef habile et capable en Haut-Canada. Quand au même parti dans le Bas-Canada, il n'existe plus à peine ; un grand nombre de ceux qui le composent étant revenus à des principes libéraux. C'est la marche rapide des idées qui recrute ainsi nos rangs.

Comté de Montmorency.—M. Cauchon a publié son adresse à ses électeurs. Il sera élu sans opposition. MM. Lemoine et Rhéaume dont on parlait comme devant briguer la candidature, se sont retirés de la lutte.

Comté de Portneuf.—M. N. F. Belleau, avocat de Québec s'est adressé aux électeurs de ce comté, son élection est assurée, surtout parce que M. Daly, le secrétaire perpétuel a sollicité des voix pour son ami le col. Taschereau, qui oppose M. Belleau.

Comté de Champlain.—On nous assure que M. Turcotte, qui a sa commission de Solliciteur-Général dans sa poche, depuis le 26 mai dernier se présente au comté de Champlain en opposition à M. Guillet. Nous avons le ferme espoir que les électeurs de Champlain, en élisant M. Guillet, prouveront à l'administration combien ils méprisent ses menées et sa conduite honteuse, dont tout le pays entier est parfaitement dégoûté.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

Le Doyen des agrégés, celui qui, LE P. MÉR, a demandé un Conseil Electif, enfin l'homme.

M. NELSON a proposé de se résoudre, secondé par M. Louis Bourdages, qu'il est expédient qu'il soit fait une allowance aux membres de la Chambre d'Assemblée, par an, outre les frais de voyage, pour quatre ans, et ce seulement pour quelques mois de "service."

ÉLECTIONS DE QUÉBEC.—Archibald Campbell écuyer, qui a été nommé officier rapporteur pour la cité de Québec, a fixé l'élection à mardi le 21 courant. Il n'y a pour le moment sur les rangs que MM. Aylwin et Chabot, nous ne pouvons penser que l'opposition de M. Ryland soit sérieuse.

L'élection pour le comté de Québec est fixée au 30. A. A. Parant écuyer est officier rapporteur.—Canadian.

Election Municipale.—Le Quartier St. Louis est appelé le 20 du courant à élire un conseiller. Jérôme Grenier écrivain, est la personne choisie pour représenter ce Quartier. C'est un excellent choix.

Le Col. DeSalaberry est nommé Officier-Rapporteur pour le Comté de Montréal. La nomination doit avoir lieu du courant. On parle de trois candidats M. Jobin et M. le Dr. Valois de la Pointe-Claire dans l'intérêt libéral et un M. McDonald de Lachine dans l'intérêt conservateur. Il faut espérer que M. le Dr. Valois, qui jouit certainement de beaucoup d'influence dans le comté et qui possède l'estime générale, ne fera pas d'opposition à l'ancien membre M. Jobin. Ce n'est pas le moment de faire de la division. Il n'y a aucun doute, d'ailleurs, que M. Jobin peut commander la majorité des voix.

Le choléra.—Le gouvernement français ayant demandé à ses consuls et agents dans l'empire russe de lui transmettre tous les renseignements nécessaires qu'ils pourraient recueillir sur le choléra, sur son intensité, sur sa marche, etc., il résulte dit-on de l'ensemble des documents parvenus au ministère des affaires étrangères, que le fléau présente cette année, en Russie, des caractères moins terribles que lors de ses précédentes apparitions.

La Lyre Canadienne.—Nous avons reçu avec plaisir la 3e livraison de ce charmant chansonnier. La publication doit en être poussée avec vigueur à l'avenir. La musique paraîtra bientôt. L'ouvrage se recommande assez lui-même. Nous n'avons pas besoin de dire encore qu'on y trouve nos bonnes anciennes chansons canadiennes et une foule de jolies romances et chansons du jour.

L'Eglise Paroissiale de Montréal.—Une lithographie représentant l'Eglise Paroissiale de Montréal, vient d'être publiée par M. John Murray, artiste de cette ville. Nous remercions ce monsieur de la copie qu'il a bien voulu nous adresser. Cette lithographie a certainement du mérite. L'artiste a su placer quelques personnages devant l'église qui donnent au temple et à la Place d'Armes un aspect animé qui fait plaisir à voir.—On peut se procurer cette lithographie chez Mackay Rue St. François Xavier.

Atelier de M. Hamel.—Nous invitons nos concitoyens et nos amis en général à visiter l'atelier de peinture de M. Hamel qui est maintenant ouvert dans les magasins de Joseph Boulanger, écrivain, rue Notre-Dame. La belle collection de tableaux exposés est bien digne d'une visite et recommande mieux que tous les éloges que nous pourrions en faire, l'habileté et le talents de l'artiste. Nos familles ne manqueront pas sans doute de profiter du séjour de M. Hamel à Montréal. Une aussi bonne occasion ne se présentera peut-être pas de sitôt.

Où l'amour va-t-il se nicher.—Un mariage assez bizarre est venu égarer, il y a quelques jours, un village de nos environs. C'était une boiteuse sexagénaire qui épousait un aveugle à peu près de son âge. En voyant passer la noce, chacun prétendait que les conjoints ne s'étaient pas épousés pour leurs beaux yeux.

Un grand mangeur.—Un monsieur des environs du Havre, nous dit un journal de cette ville, pour un pari, a mangé dernièrement 12 côtelettes de mouton, une forte dinde, 12 fromages de Neufchâtel, douze pots de cidre et un pain de six livres, avec une facilité extraordinaire. Lorsque les derniers bribes de ce monstrueux repas eurent disparu dans l'estomac de cet insatiable gloton, il offrit à son parié consommé de lui donner deux heures après, sa revanche ; ce dernier refusa.

A une assemblée du Conseil Municipal du Comté de Rouville, tenue à St. Athanas, lundi, le 13 décembre courant, le Dr. Davignon de Ste. Marie, a été élu maire de la dite municipalité et l'abbé Lesage, écrivain, N. P., nommé secrétaire-trésorier.

L'ADMINISTRATION ET M. TURCOTTE !—Le solliciteur-général Turcotte était présent à l'assemblée de St. Maurice et il a voté pour la résolution rapportée plus haut censurant la conduite de l'administration actuelle ! Comme le parti libéral paraît triompher par toute la province, savez-vous ce que maître Turcotte commence à dire ? ce qu'il a dit à St. Maurice ? Il blâme lui-même le ministère qui lui a donné la commission de solliciteur-général, qu'il a dans sa poche a-t-il dit, à l'assemblée. Il blâme ce ministère, et il assure aux gens que si le gouvernement ne se réforme pas, il lui aura bientôt rendu son parchemin, pour combattre contre lui de toutes ses forces. Il assure aussi, sans du tout paraître plaisanter, que cette place de solliciteur général ne l'empêchera pas de voter contre le gouvernement, comme il a toujours fait !

Les électeurs d'aucun comté ne se laisseront tromper par ces mensonges. C'est pour se faire élire qu'il les débite. Mais il aura beau faire, il ne le sera nulle part.

Difficultés Postales.—Nos lecteurs connaissent déjà la nature des difficultés survenues entre le gouvernement anglais et celui des États-Unis au sujet des Postes. La maille anglaise ne traverse plus le territoire américain pour joindre les steamers Cunard. Quelques marchands de cette ville expédiaient des lettres etc. par un estafette se rendant à Boston. Les autorités américaines viennent de faire arrêter ce courrier et de le faire emprisonner à Burlington, comme violeur des lois du pays. En vain a-t-il offert le postage sur les lettres dont il est porteur, on n'a pas voulu le recevoir.

Banque du Peuple.—On verra par les annonces que les bureaux de cette institution seront transportés lundi prochain dans la bâtisse ci-dessus occupée par la banque de Montréal.

L'hon. Francis Hincks qui était absent de pays depuis quelques mois et qui était passé en Angleterre et en Irlande est de retour depuis mardi dernier. Il était passager sur le Britannia.

La température.—Après quelques semaines de doux temps et de longues pluies, nous avons enfin du froid. Il y a eu de fortes gelées ces deux ou trois jours passés, mais pas de neige. Il faut se servir de voitures d'été. Les chemins sont affreux. Les marchés très chers et mal approvisionnés.

Payer vos taxes.—Il paraît d'après l'annonce du trésorier de la cité qu'un grand nombre d'individus sont sous l'impression qu'on collecteur doit passer chez eux pour prélever les cotisations dues à la cité. Il sont grandement dans l'erreur, puisque la corporation poursuit en ce moment à outrance tous ceux qui ont négligé de payer. Un grand nombre de poursuites ont déjà été intentées et d'autres doivent sortir prochainement contre tous ceux qui ne se seront pas conformés à la loi.

Il ne faut pas oublier que pour avoir droit de voter aux élections municipales, il faut payer ses taxes avant le 1er Janvier.

A la première assemblée du Conseil de la Municipalité du Comté de Richelieu, tenue à St. Denis le 13 du courant, J. M. Lamothe, écrivain, de St. Denis a été nommé, maire du dit comté. Les Conseillers élus pour le dit comté sont : MM. J. Châtelier et M. Cordeau de St. Denis, A. Rameau et B. Tétro de St. Charles, J. M. Lamothe et J. Dupré de St. Ours, — Boltery et — Crebassa de Sorel, — Grégoire et P. Harpin de St. Barnabé, J. Be. Chapelaine et Jos. Chapelaine de St. Jude, Aimé Massue et G. Durocher, St. Aimé, — LaTraverse et A. Magnan de St. Victoire.

Nous annonçons avec plaisir au pays entier, que l'honorable A. N. Morin va être élu sans opposition dans le comté de Bellechasse, c'est un résultat que nous n'avons pas donné la dernière élection. Nous tenons de sources certaines qu'à Berthier, par exemple, cette paroisse que l'on disait tout entière hostile à M. Morin, les voix seront toutes pour lui. Nous sommes heureux d'apprendre que loin de lui être opposé, comme on l'avait fait craindre d'abord, M. le curé de Berthier est prêt, autant que sa position peut le lui permettre, de joindre en sa faveur ses suffrages à ceux de ses paroissiens. Quant à nos ennemis politiques ? qu'auront-ils dit de nous à l'étranger, en apprenant qu'un comté patriotique comté de Bellechasse avait choisi un homme comme M. Morin, le modèle des hommes publics, l'homme des sacrifices par excellence, l'homme d'autant de lumières et d'expérience que le comté de Bellechasse ne pouvait pas vouloir primer un tel cachet d'ignominie au front du pays et à son propre front.—Journal de Québec.

Naissances. En cette ville, le 10 du courant, la dame de Austin Cavillier, fils, écrivain, a mis au monde un fils. En cette ville, le 14, la dame de Samuel David, écrivain, a mis au monde un fils. En cette ville, le 15, la dame de Romuald Charrier, écrivain, a mis au monde un fils. A Varennes, le 11, la dame de P. P. Adolphe Collette, marchand, une fille.

Décès. En cette ville, mardi matin, le 14 du courant, après 6 jours de maladie, Dame Marie-Louise-Sarah Hay, épouse de Austin Cavillier, fils, écrivain, âgée de 22 ans. A Yamachiche, le 11 courant, à l'âge de 20 ans, après une maladie supportée avec une patience angélique, Ursule, fille unique de Mr. André Gérin-Lajoie, cultivateur de cette paroisse. A Québec, le 10, à l'âge de 67 ans, Thos. Farjeon écrivain, M. D. Il fut pendant longtemps l'un des médecins éminents de Québec.

BANQUE DU PEUPLE A VIS.

Le Bureau de la BANQUE DU PEUPLE sera transporté le 13, LUNDI, le 20 du courant, dans la bâtisse ci-dessus occupée par la Banque de Montréal, Grande rue St. Jacques.

B. H. LEMOINE, Caissier.

10-16